

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



N° 221 d'Octobre 2012

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE

ou BP 46

48002 MENDE Cedex

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-uns.org

Directeur de la publication :
Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0715 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-uns.org/48/>

Rythmes scolaires : sortir des caricatures

« Tel est le titre de la contribution écrite du **SE-UNSA** à la refondation de l'École. Réduire la question des rythmes scolaires à la semaine de 4 jours ou 4,5 jours à l'école primaire, c'est tomber dans une caricature qui nuit à l'objectif poursuivi, celui d'offrir aux élèves une organisation du temps plus favorable à leurs apprentissages et à leur épanouissement et par voie de conséquence, des conditions de travail plus satisfaisantes pour leurs enseignants.

Certes, la question du nombre de demi-journées travaillées a son importance mais focaliser le débat sur les aspects quantitatifs (combien d'heures par jour, par semaine, de semaines par an) empêche de s'interroger sur les aspects qualitatifs du temps scolaire. Et pourtant, il y a beaucoup à dire sur ce sujet à l'école, mais aussi au collège et au lycée !

Concernant l'école primaire, rappelons que les petits Finlandais bénéficient de 608 heures quand les écoliers français sont présents à l'école 864 heures par an. Pourtant, leurs résultats sont sensiblement meilleurs. Les questions de programmes, de méthodes, du nombre d'enseignants ne peuvent être ignorées.

L'entrée pédagogique est tout aussi valable au collège et au lycée. Il serait par exemple judicieux de réduire le nombre de disciplines différentes par jour pour chaque élève en allongeant la durée de la plupart des séquences. Faire du temps, non pas un carcan, mais un outil au service des apprentissages de tous les élèves.

Obtenir l'amélioration des conditions de travail

Les enseignants ne pourront pas être les dindons de la farce dans ce dossier alors qu'ils disent aujourd'hui avoir largement perdu en qualité de vie professionnelle depuis plusieurs années. Pour le **SE-UNSA**, ils devront même trouver des améliorations à une nouvelle organisation du temps scolaire. Rémunération et temps de travail devront être mis sur la table des négociations. Si la nation est légitime à choisir pour son école, les salariés que sont les enseignants, le sont aussi à revendiquer pour leurs conditions de travail. »

Dispensé de timbrage MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DISTRIBUÉE PAR

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE



1 Rythmes scolaires



2 Réunions d'Info;

ISOE; Aide Personnalisée;
CRPE; Retraite; ...



3 Requalification STI

UNSS; recrutements; ...



4 Mutations 2013;

- PLC simplifié cette année;
- pétition jour de carence;
- du neuf pour le Congé Parental ...

AGENDA

18 octobre

☐ CAPD « PDF »

25 octobre

☐ CDEN

10, 17 et 24 octobre

☐ RISST (voir page 2)

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



1/2 journées d'Information Syndicale

La section départementale du **SE-UNSA** a décidé d'organiser au premier trimestre **trois** Réunion d'Information Syndicale sur le Temps de Travail (RISTT) ...

La 1^{ère} (*) aura lieu le

Mercredi 10 octobre à MENDE
de 9h00 à 12h00,
Immeuble Le Torrent
(salle de réunion 4^{ème} étage)

Mme la **DASEN** et les **IEN** sont prévenus.

Il n'y a donc pas d'autorisation à demander mais une simple information de l'**IEN** à faire. Rappel : Les réunions pédagogiques ayant repris, il faut penser dès à présent à informer les IEN de votre volonté de décompter la future réunion d'information syndicale sur le quota de ces heures si c'est "l'option" que vous avez choisie !

Vous trouverez donc sur le site du Syndicat (<http://sections.se-unsa.org/48/>) un modèle de lettre à cet effet ...

Cette réunion sera animée par *Alain ROUSSON*, Secrétaire Départemental et élu à la CAPD.

Si vous souhaitez qu'un point particulier soit traité lors de cette rencontre, merci de nous en informer afin que nous puissions disposer d'un maximum d'éléments d'information et/ou de réponse ...

Pour le stationnement, parking face à l'Immeuble Le Torrent (ancienne caserne de gendarmerie) ou juste après l'IUFM, sur la gauche (direction Langogne) ...

(*) la 2^{ème} réunion est programmée le mercredi 17 octobre 2012 à FLORAC (de 9h00 à 12h00, à l'Ecole Publique), la 3^{ème} le mercredi 24 octobre à MARVEJOLS (de 9h00 à 12h00 à La Coustarade).

L'ISOE pour les PE, c'est maintenant !

L'ISOE
pour les PE
c'est maintenant!

L'**ISOE** correspond à l'évaluation et au suivi des élèves ainsi qu'à la participation aux réunions d'équipe.

Ce sont des missions que les enseignants des écoles assument déjà, eux aussi : évaluations, rencontres avec les familles, équipes éducatives, PPRE, projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés, orientation en Segpa ...

Les enseignants des écoles demandent l'égalité de traitement et exigent la reconnaissance de leur travail.

Signez la pétition en tapant le lien suivant : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article3726>

Pour le **SE-UNSA**, les Instituteurs et Professeurs des Ecoles, eux aussi, doivent percevoir l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (**ISOE**), versée depuis 1989 à tous les enseignants des collèges et lycées.

Dans les départements, en dépit de la circulaire de 2008, des DASEN ou des IEN continuent d'imposer un calibrage entre temps d'aide et temps d'organisation de cette aide, sans tenir compte de l'avis des équipes.

Il s'agit le plus souvent de « 54 +6 » quand ce n'est pas « 60 +0 » au prétexte d'une pratique qui serait rôtée pour un dispositif entrant dans sa cinquième année.

Pour le **SE-UNSA**, ce temps d'organisation doit servir à déterminer les besoins, les groupes, les objectifs, les séquences et cela ne peut se faire une fois pour toutes. Au contraire cela se fait chaque année et tout au long de l'année. On ne peut pas ainsi imposer un modèle unique aux équipes.

En cette année de transition importante pour l'école, le **SE-UNSA** attend que soit réaffirmée la confiance indispensable aux équipes d'enseignants.

Exigeants
pour le
changement

En bref - En bref

► CRPE 2013 :

Pour l'académie, il y a 250 places au CRPE externe (contre 135 en 2012, soit + 85%).

Il y a 20 places au concours externe spécial, 14 au 3^{ème} concours et 6 au 2^{ème} concours interne.

Il y a donc, en tout, 290 places pour l'académie.

► Départs à la Retraite :

A la date du 4 octobre 2012, **8 collègues** ont déposé une demande d'admission pour un départ à la retraite à la rentrée 2013.

⇒ **Rappel** : Des demandes d'annulation sont toujours possibles ...

► Elections aux Conseils d'Ecole :

Elles doivent se dérouler soit le **vendredi 12 octobre 2012**, soit le samedi 13 octobre.

Vous trouverez sur le site de l'Inspection Académique (<http://www.ac-montpellier.fr/ia48/courriers/index.php>) la note de service concernant l'organisation pratique de ces élections.

Aide personnalisée : le SE-UNSA écrit au Ministre

Le **SE-UNSA** demande au Ministre que l'indispensable confiance aux enseignants soit rétablie et se traduise concrètement dans la mise en œuvre de l'aide personnalisée. A cette rentrée, dans de nombreuses circonscriptions, le changement n'est pas au rendez-vous. L'absence de confiance dans l'éthique professionnelle des enseignants et dans leur sens des responsabilités continue à imprégner les pratiques de la hiérarchie.

Requalification STI / SII : le SE-UNSA obtient des garanties ...

Le **SE-UNSA** avait écrit directement au Ministre pour l'alerter sur la façon dont était menée l'opération de requalification des enseignants de STI (1).

Le **SE-UNSA** a obtenu des garanties pour un meilleur respect des collègues.

Dans une circulaire aux Recteurs, le ministère apporte des précisions sur les droits des enseignants concernés. La circulaire fait quelques rappels utiles qui répondent aux demandes du **SE-UNSA** : ni l'affectation ni l'ancienneté de poste des enseignants n'ont à être modifiées. Le texte précise même que l'opération ne doit pas donner lieu à des « bouleversements » des services.

Concernant la requalification elle-même, le ministère affiche une volonté de prendre en compte la gestion humaine du dossier :

➤ ce sont bien les collègues qui choisissent leur option et personne d'autre. Ce choix s'effectue « au regard de leurs compétences et de leurs aptitudes » ;

➤ les situations individuelles devront être étudiées par les DRH des rectorats et les IPR ;

➤ les collègues bénéficieront d'un droit à une formation « en tant que de besoin » pour s'adapter au changement ;

➤ le ministère s'engage à ouvrir la possibilité de changer d'option dans le courant de l'année prochaine. C'était une demande forte du **SE-UNSA**, pour éviter que la précipitation exigée cette année ne pénalise les collègues.

Cette circulaire est donc un point d'appui pour résister aux pratiques inacceptables que l'on a pu constater sur ce dossier.

Les représentants académiques du **SE-UNSA** vont agir auprès des Recteurs pour veiller à son application. Dans l'immédiat, le délai supplémentaire de 11 jours donné aux Recteurs pour faire remonter les choix d'option (26 octobre au lieu du 15 octobre) doit être mis à profit pour que les collègues puissent bénéficier d'une information plus complète.

Le calendrier reste cependant contraint par la préparation du mouvement inter.

Le SE-UNSA reste mobilisé sur ce dossier et rencontrera très prochainement la nouvelle DGRH du ministère pour traiter en détail les questions concrètes que les collègues font « remonter », notamment sur les conséquences de l'opération en termes de mutations. A la demande du **SE-UNSA**, ce sera aussi à l'ordre du jour du prochain CHSCT ministériel du 10 octobre.

« L'employeur a la responsabilité de prendre les mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Il est urgent d'appliquer ce principe fondamental dans les pratiques de gestion des ressources humaines du ministère ! »

(1) Le **SE-UNSA** était aussi intervenu sur ce point lors d'une audience Recteur / **UNSA Education** le 24 septembre dernier ...

Exigeants pour l'UNSS !

Vincent PEILLON, Ministre de l'Éducation Nationale, Président de l'UNSS, est venu débattre du sport scolaire avec les membres de l'Assemblée Générale de l'UNSS jeudi 27 septembre.

Après avoir rappelé que "le sport scolaire a un rôle primordial dans l'École Républicaine", le Ministre a fixé quatre objectifs correspondants aux attentes du **SE-UNSA** :

➤ le développement du sport scolaire dans les quartiers les plus en difficulté;

➤ la pratique sportive des filles : "elles sont un gisement précieux";

➤ les élèves en situation de handicap

➤ la formation des enseignants et des élèves.

Ce rôle d'intégration sociale joué par le sport scolaire est un axe majeur pour le **SE-UNSA**.

Le Ministre a rappelé à plusieurs reprises la nécessité de faire évoluer l'UNSS, s'appuyant en cela sur les rapports de l'Inspection Générale et de la Cour des Comptes.

Le **SE-UNSA** estime lui aussi que le statu quo n'est plus possible.

Le Ministre a évoqué l'ouverture d'une concertation sur le forfait 3 heures des enseignants d'EPS.

Le **SE-UNSA** y est prêt. Ce sera l'occasion pour lui de réaffirmer sa revendication de l'intégration des Professeurs d'EPS dans le corps des certifiés, avec un service de 18 heures, incluant l'animation du sport scolaire.

Le Ministre de l'Éducation Nationale, Vincent PEILLON, a annoncé 40 000 recrutements d'enseignants pour la rentrée 2013.

Le **SE-UNSA** se félicite de cette mesure alors même que le cadre budgétaire général est extrêmement contraint. Elle témoigne de la priorité accordée à l'Éducation.

Ces 40 000 recrutements créent des obligations collectives :

- celle de reconstruire une véritable formation des enseignants pour qu'ils soient effectivement préparés à leur métier dans toutes ses dimensions ;

- celle d'inscrire ces recrutements nouveaux dans une démarche ambitieuse et volontaire pour rompre avec l'École du tri et de la ségrégation scolaires.

L'École de la République doit désormais garantir à tous les jeunes un

socle commun de compétences et de connaissances renforcé et renouvelé.

Alors que la concertation touche à sa fin, le **SE-UNSA** rappelle que, pour être efficaces, les 18 000 nouvelles dotations budgétaires doivent être accompagnées d'une réelle volonté de changer en profondeur notre École.

La réduction de l'échec scolaire exige cette audace !



Mutations; LPC; jour de carence;...

Mutations 2013 : des avancées pour se rapprocher de sa famille ...

Le **SE-UNSA** a été reçu en audience par la nouvelle Directrice des Ressources Humaines du Ministère. Entre autres sujets, il a défendu le droit à mutation particulièrement limité ces dernières années.

Il a obtenu des avancées !

➤ Lors du mouvement 2013 le rapprochement de conjoint sera traité différemment. **Les périodes de disponibilité et de congé parental seront comptées en temps de séparation.**

➤ Une attention particulière sera portée aux demandes de rapprochements de conjoints « enkystés » de-

puis plus de quatre ans.

Le **SE-UNSA** a qui porte cette revendication depuis longtemps acte cette avancée. C'est un signe de changement important attendu par nombre de collègues pour qui se rapprocher de sa famille est devenu un parcours du combattant inacceptable.

Le **SE-UNSA** a également insisté sur le droit des collègues à comprendre les règles, les raisons d'un résultat, ce que la cellule mobilité n'a jamais pu apporter malgré l'affichage fait auprès des collègues. Nous avons donc réaffirmé l'importance du rôle des élus du personnel et notre volonté de voir respectées les instances dans lesquelles nous pouvons défendre les

situations de nos collègues.

En ce sens, **le mouvement particulier Eclair du 2nd Degré doit être supprimé.**

Le **SE-UNSA** a également demandé qu'une concertation soit ouverte sur les règles du mouvement. **Il a demandé entre autres la suppression du vœu géographique du mouvement intra départemental du 1^{er} Degré.**

La DGRH a répondu favorablement pour cette concertation.

Les notes de service paraîtront début novembre. Si vous êtes candidat à une mutation, contactez vos re-

Le LPC sera simplifié dès cette année ...

Une circulaire parue au BO du 27 septembre vient confirmer les annonces du Ministre.

Le **SE-UNSA** était demandeur d'une simplification. Le LPC actuel qui se voulait à la fois outil de suivi, de validation et de communication avec les familles n'était pas utilisable.

La Concertation pour la Refondation de l'Ecole doit aboutir à une redéfinition du socle. Dans l'immédiat, le ministère cherche à alléger la tâche des collègues pour faciliter leur travail.

En pratique, les modalités de validation sont réduites au plus simple : pour tous les élèves qui ne pré-

sentent pas de difficultés particulières, seule la validation des compétences sera nécessaire et entrainera l'attribution du socle. Dans les cas plus partagés, la validation devra se faire au niveau des domaines. La validation pointilleuse des 97 items est supprimée ...

Pétition contre le jour de carence : c'est maintenant !

L'**UNSA** a porté cette revendication auprès de *Marylise* LEBRANCHU, dès les premières audiences et dans les instances Fonction Publique.

C'est donc dans la suite de ces interventions que l'**UNSA** a participé à l'intersyndicale où a été élaborée la lettre intersyndicale (téléchargeable en tapant le lien suivant : http://www.se-uns.org/IMG/pdf/courrier_intersyndical_jour_de_carence.pdf) pour la suppression du jour de carence.

En effet, face à l'injustice de cette mesure que nous a léguée le précédent gouvernement, c'est une décision très attendue.

Pour sa part, l'**UNSA Education** relance une pétition à ce sujet pour remettre ce dossier sur le devant de la scène vis-à-vis du Gouvernement.

Pour signer et faire signer, tapez le lien suivant : <http://petitions.unsa-education.org/>

Congé parental : du neuf !

Depuis le 1er octobre, la règle a changé. Désormais, les deux parents d'un même enfant peuvent prendre un congé parental en même temps.

Cela n'était pas le cas précédemment.

Quelques modifications supplémentaires interviennent également :

➤ la demande doit être faite deux mois avant la date de début du congé (contre un mois avant) ;

➤ le père peut prendre un congé parental après un congé de paternité ;

➤ si une nouvelle naissance intervient pendant le congé parental, le retour à un paiement à plein traitement, pendant le congé de maternité ou d'adoption, est de droit sans demander de réintégration.

Attention ! À l'issue du congé parental, le texte ne fixe plus l'affectation du collègue dans son ancien emploi ou à défaut dans l'emploi le plus proche du dernier lieu de travail. Le ou la collègue bénéficiera alors d'un entretien avec l'administration pour examiner six semaines avant les modalités de sa réintégration.

Des risques éventuels existent de se retrouver loin de son domicile. N'hésitez pas à contacter le **SE-UNSA**.

Malgré cette dernière restriction, ce nouveau texte va dans le sens d'une amélioration sensible des droits pour les collègues. C'est la raison pour laquelle l'**UNSA Fonction Publique** et le **SE-UNSA** ont soutenu ces dispositions. Il reste cependant quelques améliorations à obtenir encore, comme par exemple l'extension de ce dispositif aux couples de même sexe.